

BT/CL

Nombre de Conseillers :		L'an DEUX MILLE TREIZE
en exercice	33	le : VINGT HUIT MARS
présents	25	le Conseil Municipal de la commune de CHATEAURENARD
votants	29	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
		à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard REYNES Député Maire
		Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2013

PRESENTS :

Mmes TRON, CESTIER, PONCHON, SALZE,
MM. MARTEL, LOMBARDO, DIJON, MARTEEL,

Mmes BANGIL, CHAINE, JOUMOND, COURTIAL, KOTZARIKIAN, PONCET, AUBERT,
CHARRON,
MM. SEISSON, FOURNIER, BOUCHET, GAILLARDET, INISAN, NICOLAS, PIETRI,
THEVENON,

Absents excusés :

Mmes NICOLAS Patricia (pouvoir à S. PONCHON), BARRY Marie (pouvoir à F. CESTIER),
RAOULX Laurence (pouvoir à F. NICOLAS)
M. Didier RAGOT (pouvoir à M. LOMBARDO)

Absents :

Mmes LUCIANI GAMONET Marina, TROUCHET Geneviève
M. AOUNI Hedi, LALANDE Rémy

Secrétaire de Séance : Madame Annie SALZE

**20130328 - 22. EXTENSION DU DROIT DE PREEMPTION SIMPLE ET
RENFORCE SUR LE SECTEUR QUARTIER DURABLE DU VIGNERET**

Par délibérations du 27 septembre 2006 et du 17 juillet 2009, le Conseil Municipal a instauré le droit de préemption simple et renforcé dans les zones suivantes du PLU : Ensemble des zones UA, UB, 1AUzt, 1AUC à l'exception des secteurs classés en zone 1AUC3, UC1 (secteur de l'Oratoire) et Uzb (côté Est du boulevard Genevet).

Dans le cadre de la poursuite de sa politique d'aménagement, la Commune a été amenée à créer un nouveau quartier au sud de son territoire. Cette zone d'urbanisation future à vocation principalement résidentielle, sous forme de quartier durable sera affectée principalement à la vocation d'habitat.

Par délibération du 07 juillet 2011, le Conseil Municipal a approuvé la modification du PLU en modifiant le zonage de ce secteur (précédemment classé 1 AUC2) et en créant la zone 1AUd.

Cette zone comprend les secteurs :

- 1AUd-I destiné à accueillir des logements individuels,
- 1 AUd-C destiné à accueillir des logements collectifs ou intermédiaires,
- 1 Aud-E destiné à accueillir un équipement intergénérationnel public et/ou d'intérêt collectif
- 1AUd-P destiné à accueillir des équipements et aménagements publics.

La commission urbanisme s'est réunie le 12 mars et a examiné ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

OUI l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE d'étendre le droit de préemption urbain simple et renforcé tel que décrit ci-dessus sur la zone 1AUd - Quartier durable du Vigneret.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une insertion dans deux journaux locaux diffusés dans le département.

Elle sera également notifiée au Directeur Département des Services Fiscaux, au Conseil Supérieur du Notariat, à la Chambre Départementale des Notaires, aux Barreaux constitués près les TGI du ressort de la Commune et au greffe des mêmes tribunaux.

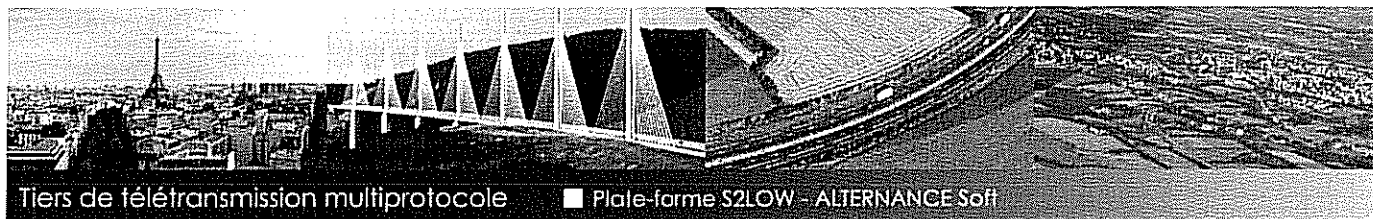
ADOpte à la majorité, 3 abstentions.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus.

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS.
EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Châteaurenard, le 29 mars 2013

LE DEPUTE MAIRE
Bernard REYNES



Tiers de télétransmission multiprotocole

■ Plate-forme S2LOW - ALTERNANCE Soft

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Commune de Chateaurenard

Utilisateur : Reynes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	20130328_22
Date de la décision:	2013-03-28 00:00:00+01
Objet:	EXTENSION DU DROIT DE PREEMPTION SIMPLE ET RENFORCE SUR LE SECTEUR QUARTIER DURABLE DU VIGNERET
Classification matières/sous-matières:	2.2
Identifiant unique:	013-211300272-20130328-20130328_22-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
013-211300272-20130328-20130328_22-DE-1-1_0.xml	text/xml	866
nom de original:		
20130328_22_MODIF°DPU VIGNERET.pdf	application/pdf	2894705
nom de métier:		
013-211300272-20130328-20130328_22-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	2894705

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 avril 2013 à 16h31min37s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 avril 2013 à 16h32min03s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	2 avril 2013 à 16h33min17s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	2 avril 2013 à 16h36min15s	Recu par le MIOCT le 2013-04-02